



## DOSSIER PRE INSCRIPTION

Session 2023-2024

Je soussigné(e)

Civilité :  Monsieur  Madame  Mademoiselle

Photo identité

Nom

PRENOM

Nom de jeune fille

(Veuillez renseigner votre nom de jeune fille pour la femme mariée)

Date & Lieu de naissance

Adresse

C.P.

Ville

Portable (obligatoire)

E-mail (consulté)

**SOLLICITE MON INSCRIPTION** pour les TESTS de Sélection du Centre de Formation FNMNS à ST ESTEVE  
du : **BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ACTIVITÉS**  
**AQUATIQUES ET DE LA NATATION**

**LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

DATE ET SIGNATURE : le .....

**RESERVE à L'ADMINISTRATION** dès réception des documents ( de pré-inscription et inscription en ligne )

**FINANCEMENT**  50.00€ Ordre : CRF FNMNS ( non remboursés en cas d'absences aux tests de sélection)

**DOCUMENTS**  CARTE IDENTITE DATE VALIDITE.....  C V  LETTRE DE MOTIVATION

CERTIFICAT MÉDICAL DATE .....  PHOTO IDENTITE  CASIER N°3

ENVELOPPE renforcée A4 TIMBREE / RAR  ATTESTATION 400M NL

1 ENVELOPPE TIMBREE  RECENSEMENT  JOURNEE D'APPEL ( JDC )

**DIPLOMES**  BNSSA DIPLOME Date d'obtention .....

BNSSA REVISION QUINQUENNALE Date d'obtention .....

PSE1 Date d'obtention .....

PSE1 REVISION ANNUELLE Date d'obtention .....

AUTRES DIPLOMES D'ETAT SPORTIFS / BPJEPS

## VOTRE SITUATION

SALARIE

 Oui  Non SI OUI, MERCI DE PRÉCISER

NOM DE L'EMPLOYEUR

Adresse

C.P. – Ville

E-mail

ÊTES-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI

 Oui  Non SI OUI, MERCI DE PRÉCISER

Votre identifiant Pole Emploi :

ÉTUDIANT

 Oui  Non

## FINANCEMENT DE LA FORMATION B.P.J.E.P.A.A.N.

SANS FINANCEMENT

 5000€ ( possibilité de régler en 5 fois )

AVEC FINANCEMENT (O.P.C.O...)

 oui  
 non

Avec CONTRAT d' Apprentissage

 La totalité est prise en charge

Avec CONTRAT de Professionnalisation

 La totalité est prise en charge

## QUALIFICATION – DIPLÔME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Aquatiques et de la Natation  
(B.P.J.E.P.S.A.A.N.)

Souhaitant exercer les fonctions prévues aux articles L.212-1, L.212-2 et L.212-7 du code du sport, déclare remplir les conditions fixées par ces dispositions et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation m'interdisant l'exercice de ces fonctions, en application de l'article L.212-9 du même code.

J'atteste l'exactitude des informations portées dans la présente déclaration.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

Session 2022 - 2023 **PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT** (en pré-inscription et en ligne) PARTIE À CONSERVER

- 1 \*1 photo d'identité à coller sur la fiche de pré-inscription
- 2 \*Un chèque de 50 euros libellé à l'ordre de CRF FNMNS (frais dossier + épreuves de sélection)
- 3 \*1 enveloppe format type chéquier timbrées au tarif normal en vigueur libellées à votre adresse
- 4 \* La fiche « Dossier pré-inscription FNMNS » complétée
- 5 \*La photocopie des 2 côtés de la carte d'identité ou du passeport sur 1 seule face papier en **Cours de validité OBLIGATOIRE** (merci de bien vérifier la date de VALIDITE !!)
- 6 \*Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Aquatiques, fournir **UNIQUEMENT le modèle joint.**
- 7 \*La photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé ou du justificatif du niveau d'études.
- 8 \*La photocopie du **diplôme** du PSE 1 « Premiers Secours en Equipe de Niveau 1» **ET son recyclage annuel en cours de validité OBLIGATOIRE. (DIPLOME + RECYCLAGE)**
- 9 \*Une attestation d'assurance en responsabilité civile.
- 10 \* La photocopie du **diplôme** BNSSA **ET le recyclage en cours de validité si le diplôme a plus de 5 ans.**
- \* 11 La photocopie des diplômes sportifs d'état ou fédéraux obtenus (autre BPJEPS / BF1 - BF2 Natation )
- 12 \* La photocopie de **l'Attestation de Recensement**
- 13 \*La photocopie du **Certificat Individuel de Participation à la journée de Défense et de Citoyenneté**
- 14 \*CV + Lettre de Motivation
- 15 \* Attestation de 400 M NL en moins de 7' 40 " fournir **UNIQUEMENT le modèle joint.**
- 16 \* Tout document mentionnant une validation partielle du diplôme ( autre BPJEPS, diplôme d' Etat )
- 17 \*Une enveloppe renforcée au format A4 affranchie d'un unique timbre vignette d'une valeur de 6.45 €
- 18 \*1 Imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION » ( RAR à retirer dans un bureau de La Poste) et rempli très lisiblement de la façon suivante : au recto (partie affranchie) vous indiquez le nom, prénom et adresse du candidat et apposez la vignette du RAR, au verso vous collez l'imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION » (à retirer dans un bureau de La Poste) et rempli très lisiblement de la façon suivante)
- 19 \* bulletin n°3 CASIER JUDICIAIRE N°3

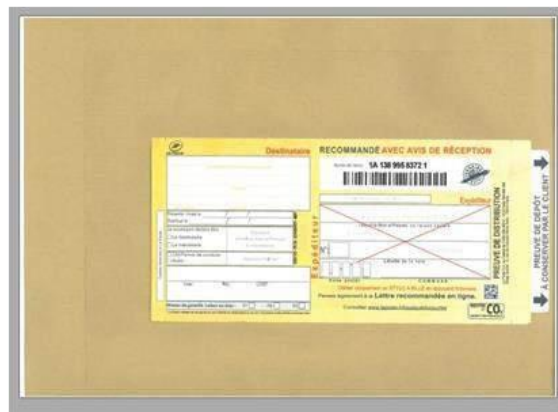
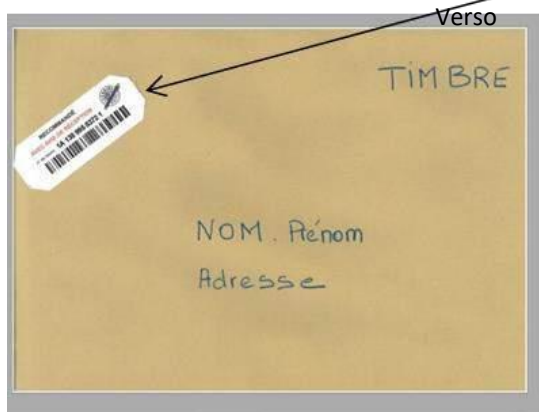
<p style="text-align: center;">Zone adresse <b>destinataire</b> :</p> <p>Indiquer l'adresse à laquelle devra vous être envoyée la notification de résultat (diplôme, notification de réussite partielle, courrier d'ajournement,...) à <u>l'issue de votre</u> <u>formation.</u> <i>Pour les femmes mariées, indiquer</i> <i>obligatoirement : <u>Nom / Nom d'usage (d'épouse) /</u></i> <i><u>Prénom</u></i></p>	<p style="text-align: center;">Zone adresse expéditeur :</p> <p style="text-align: center;"><b>DRAJES OCCITANIE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pôle FCE</b> <b>5 rue du PONT MONTAUDRAN</b> <b>31000 TOULOUSE</b></p>
---	--

**Attention : avant de coller l'imprimé « RECOMMANDE », pensez à détacher la vignette autocollante à apposer au recto de l'enveloppe**

Ci-dessous présentation de l'enveloppe :

Recto

Verso



Merci de retourner  
le dossier de PRE INSCRIPTION COMPLET  
( ayant de nombreuses demandes nous limitons aux quarante premiers dossiers complets reçus ) à  
l'adresse suivante :

<p><b>C.R.F F.N.M.N.S. OCCITANIE</b></p> <p>Formation BPJEPS AAN</p> <p><i>Piscine Municipale Louis DE LUCA</i></p> <p><i>Chemin des ALOES</i></p> <p>66240 SAINT ESTEVE</p>
--

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

*01 septembre 2023*

**ATTENTION :**

*SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE*

# LA FORMATION B.P.J.E.P.S. ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

## Le Public visé

Toute personne motivée pour conduire à terme son projet de devenir Maître-Nageur Sauveteur et ayant satisfait aux exigences préalables d'entrée en formation (800 mètres nage libre en – de 16')

Objectifs	Prérequis
<ul style="list-style-type: none"><li>• être capable de maîtriser les connaissances (<i>techniques, pédagogiques, spécifiques</i>) nécessaires à l'encadrement de tous publics dans le champ des activités aquatiques et de la natation,</li><li>• être capable de maîtriser les méthodes de travail, les savoir-faire dans l'encadrement des activités aquatiques et de la natation,</li><li>• Être capable d'organiser la sécurité sur les différents lieux de baignade et être capable de s'adapter à l'emploi et à l'environnement professionnel.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• avoir 18 ans.</li><li>• avoir le PSE 1 révisé</li><li>• avoir le BNSSA en cours de validité</li></ul>

## Compétences visées

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques de la natation

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

## Programme :

Principaux contenus de la formation

- Réglementation spécifique du milieu aquatique
- Sauvetage et secourisme aquatique
- Natation scolaire / Aisance Aquatique Prévention des Noyades
- Aquagym / Aquafitness / Aquabike
- Construction d'un projet pédagogique
- Connaissance en physiologie et anatomie
- Méthodologie de projet / Savoir s'intégrer en milieu professionnel
- L'apprentissage des activités aquatiques et de la natation ,animations,
- Analyses de formation BNSSA, Surveillant Baignade
- Les techniques de nage

## FIN DE FORMATION

Différents documents seront remis aux stagiaires

- . Évaluation et attestation de fin de formation.
- . Diplôme délivrée par la DRAIES OCCITANIE.

### CONTACT Direction

KERBOEUF SOPHIE

06 10 60 77 69

04 68 08 77 38

fnmnsbpaan@gmail.com

### LIEU DE FORMATION

\*pour les cours théoriques Piscine Municipale

Louis DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE

\* pour les cours pratiques Piscine Municipale

Louis DE LUCA 66240 SAINT ESTEVE

### ENCADREMENT // autres QUALIFICATIONS

Une quinzaine de formateurs expérimentés et spécialistes du BPJEPSAAN.

++ possibilité qualification Instructeur Aquafitness EAA

++possibilité qualification Niveau 1 Gestion des Conflits

++ possibilité Evalueur ENF1+ ENF 2 NATATION

++ MNS « Encadrant Aisance Aquatique »



Agrément Déclaration Activité N° **91 34 08286 34**  
**SIRET : 793 052 192 00010 APE : 8551Z**

Formation :

**BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation**  
Habilitation DRAJES OCCITANIE

**ATTESTATION**  
**DE 400 MÈTRES NAGE LIBRE EN**  
**7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM**

\* Selon l'Article du 29 juillet 2021 «Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "Activités aquatiques et de la natation"»

Je soussigné(e), Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Intitulé du diplôme \_\_\_\_\_ Diplôme N° \_\_\_\_\_

Carte professionnelle N° \_\_\_\_\_ délivrée par le service : \_\_\_\_\_

Certifie que M./Mme \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ N° département \_\_\_\_\_

domicilié(e) : \_\_\_\_\_ CP + Ville : \_\_\_\_\_

**a effectué sans aide et sans matériel une distance de 400 mètres nage libre**

dans un temps de  **minutes**  **secondes**

\* Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : **7 minutes et 40 secondes**

Date de la réalisation : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de la réalisation :

Signature du certificateur

Signature du titulaire :

Tampon :

**Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.**

\*Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

**ANNEXE IV-BIS**

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Brevet Professionnel Jeunesse Éducation  
Populaire et Sport Activités Aquatiques et de la Natation

(Cf. annexe arrêté du 21 juin 2016)

\*

\* \*

Je soussigné,

Docteur en médecine, certifie avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné ce jour

M / Mme .....

candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M / Mme .....

présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

« Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

« Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10 .

« Avec correction :

« – soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

« – soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

« Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé

. « La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

2 septembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 47 sur 124

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à.....,  
le .....,  
Cachet du Médecin

## LES ANNEXES (PARTIE À CONSERVER)

### Informations au Médecin

#### *Activités pratiquées au cours de la formation*

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- Encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- D'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- De rechercher une personne immergée
- D'extraire une personne du milieu aquatique

#### *Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap*

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et au sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. « Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus



# BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

## BPJEPS AAN

### Les conditions d'accès au BPJEPS AAN :

Les pré requis à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

- Avoir 18 ans au minimum
- Etre titulaire BNSSA à jour de son maintien des acquis,
- Etre titulaire du PSE1 (au minimum) à jour de sa formation continue,
- Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.

Toute personne désirant entrer en formation doit pouvoir présenter :

- un certificat médical d'aptitude selon le modèle fourni (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice) et datant de moins de 3 mois au jour du déroulement des tests de sélection préalables à l'entrée en formation .
- un extrait de son casier judiciaire n°3
- 

### Vérification des exigences préalables selon l'Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016.

- Produire une attestation FFN (enregistrée sous Extranat) **ou** satisfaire à un test de 400 NL en moins de 7'40 (7 minutes 40 secondes)

Texte réglementaire : [Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

### LES EPREUVES DE SELECTION

- 2 épreuves physiques : \*démontrer un 100 m 4 nages selon les règlements FINA en moins de 2 '20" **et**  
\*un 100m Nage Libre ( meilleure performance ) .
- Une épreuve écrite sur la connaissance par le candidat du métier de maitre-nageur, de l'aisance aquatique ( prévention des noyades ).....
- Un entretien individuel portant sur une lettre de motivation envoyée avec le dossier d'inscription

## Le métier :

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) atteste

- De la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur et d'éducateur sportif,
- De l'acquisition d'une qualification dans l'encadrement et l'animation des activités aquatique et de la natation contre rémunération (article L.212-1 du Code du Sport) sous toutes ses formes et pour tous les publics.

Le diplôme donne le titre de Maître-Nageur Sauveteur.

Il permet notamment :

- D'assurer la surveillance et la sécurité des usagers
- D'encadrer et d'animer les activités nautiques (bébé-nageurs, aquagym...)
- D'assurer la maintenance des infrastructures nautiques et du matériel
- D'enseigner les premiers apprentissages de la natation jusqu'au premier niveau de compétition.

## Le diplôme :

Le titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation peut encadrer de manière indépendante ou au sein de n'importe quelle structure professionnelle, associative ou fédérale.

Il peut exercer auprès :

- De centres aquatiques
- De centres de remise en forme
- De collectivités territoriales
- De clubs de natation
- D'entreprises privées ou en activité libérale (cours privés, bien-être, aquaforme...)

La formation est de niveau IV (Bac) et s'effectue en 9 mois.

La formation est habilitée par la [Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports \(DRAJES\) OCCITANIE](#).

Le BPJEPS des Activités Aquatiques et de la Natation est un diplôme d'état délivré par le Ministère des sports.

## Son champ de compétences :

Le titulaire du B.P.J.E.P.S. Activités Aquatiques et de la Natation réalise de manière autonome des interventions dans le domaine des activités aquatiques et de la natation, dans une logique de travail individuelle et/ou collective pour :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure,
- Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la champ des activités aquatiques et de la natation,
- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

## Les contenus :

Le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation est composé de 4 unités capitalisables (UC) à valider

### 2 UC transversales (communes à tous les BPJEPS) :

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

### 2 UC spécifiques :

- UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- UC 4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

## Les modalités de certification :

**Tout au long de la formation, des épreuves permettent de valider les UC.**

Chaque épreuve est organisée en session « initiale » et session de « rattrapage ».

### Certification des UC 1 et UC 2

Mise en place, conduite et évaluation d'un projet d'animation dans le cadre de la structure d'alternance, constitution d'un dossier.

La certification prendra la forme d'un mémoire portant sur ce projet et la présentation orale de celui-ci avec un support projeté et un entretien oral .

### Certification de l'UC3

Capacité à conduire une démarche d'enseignement dans le cadre :

- Du projet pédagogique d'Aisance Aquatique pour la prévention des noyades
- De la natation scolaire : connaissance du contexte et de la réglementation ainsi que du projet et de la démarche pédagogique
- Après la remise d'un dossier d'un cycle ( 5 à 10 séances) d'apprentissage de la natation, mise en situation professionnelle avec l'encadrement d'une séance d'apprentissage en sécurité
- La séance est suivie par un entretien de 30 minutes portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance, l'ensemble des connaissances nécessaires à la conduite de séances ou de cycles d'aisance aquatique ou pour l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation.

•

### Certification de l'UC 4

Capacité à encadrer l'animation des activités aquatiques et les apprentissages de la natation en sécurité

- Des pratiques d'animation comme l'aquafitness,, la natation santé, les situations de handicap, l'aquaphobie....

L'épreuve de certification est constitué de 3 épreuves

- Démonstration d'aisance technique : 400NL en moins de 7 minutes et 100 m 4 nages en moins de 1'50.
- Mise en situation professionnelle : conduite en sécurité d'une séance d'activités aquatiques en forme santé et bien-être, suivi d'un entretien de 20 minutes
- Une épreuve écrite d'une durée d'1 heure comprenant :
  1. un QCM de 30 questions portant sur : surveillance et encadrement des différentes activités, des différents publics, surveillance des différents milieux d'intervention, le POSS, le règlement intérieur, l'hygiène, la sécurité, l'accueil des différents publics, l'accueil sur les différents lieux de pratiques
  2. une question ouverte portant sur les domaines suivants : la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles de l'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.